



Appel à projets 2019 - 2022

Structures d'animation de la vie sociale

Dossier* à retourner avant le 30 avril 2022 inclus
par mail à votre chargée de développement territorial

** Pour les structures déjà engagées dans l'appel à projets 2018-2022, merci de compléter
uniquement la lettre d'engagement en page 9.*

Nom de la structure :

Date et signature

Nom de la structure :

Adresse :
Téléphone :
Adresse mail :

Contacts :

Personne référente pour les échanges avec la Caf :

Nom et Prénom :
Fonction :
Téléphone : Adresse mail :

Champ territorial couvert par la structure, nom des communes

Date de l'agrément CAF en cours : du .././.... au .././....

1.Volet 1 : accès aux droits « Points Relais Caf »

Le Conseil d'Administration de la Caf de la Savoie veille à l'équilibre et au maillage territorial en points d'accueil Caf et se donne le droit de refuser de nouvelles demandes sur le volet 1 de cet appel à projets.

Objectifs

- Apporter **une réponse globale** aux besoins des allocataires, renforcer l'accès aux droits, simplifier les démarches
- Adapter **la relation de service** aux allocataires, à leur diversité et à l'accroissement de la demande sociale

Volet 1 niveau 1

Qu'est-ce que le niveau 1 ?

- Prise de rendez-vous
- Information générale sur les droits et démarches en ligne
- Aide à la consultation des sites caf.fr, mon-enfant.fr...
- Aide au téléchargement d'un dossier, explication sur la complétude et l'envoi

Ce que la structure met en place

- Un ordinateur accessible à tout public avec accès internet et le caf.fr
- Une/des personne(s) référente(s) assurant la fonction accueil

Les financements cumulatifs maximum

1. 1€/allocataire résidant dans la zone d'influence de la structure
2. Majoration de 3€/allocataire vivant sous le seuil de bas revenu



3. 500€ pour la mise en place du service
4. Bonification de 500€ si la structure est à plus de 20min d'un point Caf (siège ou permanence administrative)
5. Bonification de 1 000€ si la structure est à plus de 30 min d'un point Caf



6. 4000€ pour la valorisation de la fonction accueil et des réponses de 1^{er} niveau

Professionnel référent :

Nom :

Fonction :

Formation professionnelle :

Nombre d'heures hebdomadaires dédiées à l'accueil :

Lieu (description de l'espace au sein de la structure)	
Jours et heures d'accueil	
Nombre d'ordinateurs en libre-service	

Besoins et attentes identifiés des usagers

Mise en œuvre de l'accueil

Partenariats identifiés (autre que Caf)

A compter du 22 octobre 2021, la Branche Famille ouvre à ses usagers la possibilité de prendre des rendez-vous en Visio, directement depuis le site caf.fr. Cette modalité s'ajoute aux rendez-vous physiques et téléphoniques.

De ce fait, Visio-contact Partenaires est désactivé : les Points-relais Caf n'auront plus la possibilité de prendre rendez-vous pour le compte d'allocataires pas ou peu autonomes et sur des plages réservées, sur cet applicatif Visio-contact.

Des raisons techniques mais aussi de lisibilité des canaux de communication ont guidé ce choix. Vous aurez toutefois la possibilité d'accompagner les allocataires dans leur prise de rendez-vous sur le caf.fr, seul et unique outil de prise de rendez-vous désormais.

Afin de soutenir les structures engagées dans le Volet 1 niveau 2, les administrateurs de la Caf de la Savoie, lors de la Commission des Politiques Sociales du 16 décembre 2021, ont décidé de maintenir les financements en l'état pour 2021 et d'intégrer ces financements dans le volet 1 niveau 1 pour 2022.

2.Volet 2 : l'alimentation en famille

Objectifs

- Favoriser l'accès au droit fondamental d'**une alimentation saine et équilibrée**
- Renforcer **les liens familiaux et les solidarités** dans une démarche d'universalité
- Développer **les initiatives citoyennes** dans un partenariat de proximité
- Soutenir les familles précarisées dans **l'accès à l'alimentation** en lien avec les conseillères en économie sociale et familiale de la Caf

Ce que la structure met en place

- Des temps collectifs où les familles s'impliquent et participent activement
- Un partenariat actif entre production, transformation et consommation
- Une veille sur l'accessibilité des familles en lien avec l'alimentation

Les financements cumulatifs

7. Financement de fonctionnement : 2 500€ forfaitaire



8. Financement à l'investissement : 20 000€ maximum, 80% maximum du montant des dépenses (sur dossier de demande spécifique liée à l'aménagement d'un espace cuisine)

Professionnel référent :

Nom :

Fonction :

Formation professionnelle :

Merci de remplir 1 fiche par action

Nom de l'action :

Besoins repérés	
Objectifs	
Résultats/impacts attendus	
Description de l'action	
Périodicité	
Forme <i>Individuelle et/ou collective</i>	
Implication des familles <i>*Cochez la/les cases</i> <input type="checkbox"/> Bénéficiaire de l'action <input type="checkbox"/> Participe à l'élaboration <input type="checkbox"/> Participe à la réalisation et à l'animation de l'action <input type="checkbox"/> Participe à l'évaluation de l'action <input type="checkbox"/> Autre :	<u>Commentaires</u>
Noms des partenaires éventuels	

3.Volet 3 : Accès aux vacances en famille et Bien Vivre Esemble

Axe 1 : Accompagnement des familles dans leur projet vacances

Objectifs

- Soutenir **la fonction parentale** (ouverture aux parents non-gardiens)
- Accompagner les familles dans **leur projet vacances**
 - Verbaliser les difficultés rencontrées et en trouver les causes
 - Prendre conscience de leurs compétences et en développer de nouvelles
 - Rompre l'isolement et créer du lien social
 - Tendre vers une autonomie d'action

Qu'est-ce que l'accompagnement des familles dans leur projet vacances ?

- Un accompagnement collectif (et individuel si nécessaire) des familles au départ en vacances

Ce que la structure met en place

- Des temps collectifs (et individuel si nécessaire) où les familles s'impliquent et participent activement
- Un réseau partenarial parentalité (REAAP, partenariat local...)
- Un mode de valorisation et de retour d'expériences des familles

Les financements

- Valorisation de l'accompagnement à hauteur de 250€/famille
- Plafond de participation Caf : axe 1 + axe 2 de 5 000€

Professionnel référent :

Nom :

Fonction :

Formation professionnelle :

Besoins repérés	
Objectifs	
Résultats/impacts attendus	
Contenu de l'accompagnement	
Forme d'accompagnement <i>Individuelle et/ou collective</i>	
Implication des familles	
Mode de valorisation et de retour d'expériences des familles	
Noms des partenaires éventuels	

Axe 2 : Bien vivre ensemble après la crise sanitaire

Objectifs

- Accompagner les familles et les habitants autour du « **bien vivre ensemble** » ou « **comment bien revivre ensemble** » après la crise sanitaire
 - Renouer le lien en dehors du cercle familial
 - Refaire collectif
 - Créer ou recréer du lien, une atmosphère apaisée après ces mois de confinement

Qu'est-ce que l'accompagnement au Bien Vivre Ensemble ?

- Un accompagnement individuel et/ou collectif des familles et des habitants
- Un espace de parole, d'échanges et de médiation pour tous

Ce que la structure met en place

- Des temps collectifs (et individuel si nécessaire) où les familles s'impliquent et participent activement
- Un accompagnement spécifique avec un prestataire extérieur (psychologue...)



Hors actions parentalité déjà financées dans le cadre du REAAP.

Pour tout accompagnement relevant exclusivement de la parentalité, veuillez privilégier les financements REAAP.

Les financements

- Prise en charge des frais d'accompagnement par un prestataire extérieur sur facture (à joindre au bilan 2020)
- Plafond de participation Caf : axe 1 + axe 2 de 5 000€

Professionnel référent :

Nom :

Fonction :

Formation professionnelle :

Besoins repérés	
Objectifs	
Résultats/impacts attendus	
Contenu de l'accompagnement	
Forme d'accompagnement <i>Individuelle et/ou collective</i>	
Type de prestataire souhaité <i>(Psychologue...)</i>	
Noms des partenaires éventuels	

Informations importantes financements cumulatifs axe 1 et axe 2

Axe 1 - Accompagnement des familles dans leur projet vacances : valorisation de l'accompagnement à hauteur de 250€/famille

ET/OU

Axe 2 - Bien Vivre Ensemble : Prise en charge des frais d'accompagnement par un prestataire extérieur sur facture (à joindre au bilan 2020)

1 et/ou 2 = PLAFOND DE 5 000€

Axe 3 : Séjours vacances en famille

Objectifs

- Proposer des séjours de vacances adaptés aux familles du territoire (ouverture aux parents non gardiens)
- Faciliter le départ en vacances des familles dans un cadre collectif et/ou individuel

Qu'est-ce que les séjours vacances en famille ?

- Un séjour de 2 à 7 nuits (départ collectif ou individuel)

Ce que la structure met en place

- Des séjours adaptés (durée et lieu) aux besoins et attentes des familles du territoire

Les financements

- Financement des séjours organisés par la structure (activités, transport, hébergement)

- Séjours de 2 à 7 nuits : plafond de 70€/nuit/famille (plafond de 490€/famille)

Professionnel référent :

Nom :

Fonction :

Formation professionnelle :

Besoins et attentes repérés	
Forme de départ en vacances <i>Individuelle et/ou collective</i>	
Implication des familles	
Durée des séjours envisagés	
Nombre potentiel de familles	
Mode de valorisation et de retour d'expériences des familles	
Partenariats éventuels	

3. Engagement 2022

Nom de la structure :

Adresse :

Contact :

Je soussigné....., en qualité de, engage la structure à mettre en place les actions suivantes pour l'année 2022 :

Volet 1 : niveau 1*

Volet 2*

Les actions à réaliser :

-
-
-

Volet 3

Axe 1 : accompagnement des familles au départ en vacances et séjours*

L'accompagnement envisagé :

Axe 2 : accompagnement des familles et des habitants au « Bien Vivre Ensemble » *

Actions envisagées :

Type de prestataire envisagé :

Axe 3 : séjours vacances en famille*

Les séjours envisagés (dates et durée) :

* Cocher la case correspondante

Signature